

mariage de Louis  
 Delalandre et  
 Marie Anne  
 Madeleine  
 Bretteville

Ce mariage a été célébré le jour de mardi vingt sixième d'août l'an de la république française le cinquante  
 Louis, appelé, la publication de banns du futur mariage ont été prononcés  
 de Delalandre ou de Lardonnais, fils de feu Louis et de Genevieve Catherine chapelain  
 ses père et mère de la paroisse d'Ancretteville, d'une part, et de Marie Anne Madeleine  
 Bretteville fille de Guillaume et de Catherine Druet, ses père et mère de  
 la paroisse d'Ancretteville le dimanche d'autre part, faite en vertu de l'édit de  
 celle dudit Ancretteville le dimanche quatrième de la semaine de la semaine d'Ancretteville  
 dimanche de la huitième de la semaine d'Ancretteville, sans qu'il se soit trouvé aucun  
 empêchement ou opposition ainsi qu'il n'en a été fait mention devant  
 le vicaire dudit Ancretteville en date du vingt sixième dudit mois  
 d'août qui a été lue et lue au lieu de l'assemblée des habitants dudit Ancretteville  
 le dimanche vingt sixième dudit mois de la paroisse d'Ancretteville  
 sans aucun empêchement de mariage et sans qu'il y ait eu aucune opposition  
 ou réclamation de mariage par la dite Marie Anne Madeleine  
 de Guillaume Bretteville marshall pour de l'assemblée Jean Jacques Lardonnais